Election Sénatoriale du 2 Août 1914

Profession de foi du citoyen Defontaine

Candidat de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord

A Messieurs les Délégués sénatoriaux du département du Nord :

MES CHERS CONCITOYENS,

Je ne suis pas un nouveau venu à la politique républicaine ; passionnément épris des principes de la démocratie et du suffrage universel, qui doit en être la base, j'ai eu la satisfaction à toutes les élections, au Conseil municipal de Louvroil, au Conseil général et, à six reprises différentes, aux élections législatives, de l'emporter sur mes adversaires de droite, et aussi sur le Parti collectiviste.

Quand le député représente une population nombreuse (la mienne compte plus de cent mille habitants), et quand il veut rester en contact permanent avec ses électeurs, il est obligé de passer une grande partie de son temps dans sa circonscription ; il se produit à la Chambre nécessairement moins qu'il le voudrait, et son rôle modeste est souvent méconnu. C'est pourquoi je vais me permettre de vous rappeler, aussi brièvement que possible, mes origines politiques et les conditions dans lesquelles est née ma candidature aux élections sénatoriales du 2 août.

Mes Origines

Je suis un enfant du pays. Mon père était receveur des Douanes, et ce n'est qu'au prix de grands sacrifices que mes parents réussirent à me faire donner un peu d'instruction : il leur répugnait de solliciter une bourse d'études (à ce moment, elles se donnaient le plus souvent à la faveur) ; leurs moyens ne me permirent pas d'aborder les grands lycées ; ils firent pour le mieux. Quoi qu'il en soit, je leur suis profondément reconnaissant de m'avoir armé pour la lutte pour l'existence et de m'avoir permis d'acquérir assez d'indépendance à tous points de vue pour défendre ouvertement, en toutes circonstances, ce que je crois être le Droit et la Justice ; je suis heureux d'avoir souvent réussi contre des adversaires riches et puissants.

Mes Débuts politiques et mes Campagnes républicaines

Ma première campagne politique remonte à l'époque où je faisais mes études de médecine. J'avais 18 ans, et j'ai défendu avec courage, à Lille, mon professeur, M. Giard, qui s'était présenté à la députation comme radical.

Plus tard, exerçant la médecine depuis six ans, quoique étant pourvu d'une nombreuse clientèle, dont le fixe seul dépassait de beaucoup le traitement de député, sans comité, sans appui financier de qui que ce soit, avec mes seules ressources, je me suis mis en campagne et j'ai eu la satisfaction de voir se grouper autour de moi les meilleurs républicains du pays.

Avec eux, j'ai vaincu, dans ma commune d'abord, dans ma circonscription ensuite, avec le drapeau de l'« Alliance républicaine socialiste ».

Une Série de Campagnes.—La physionomie exacte des partis

En 1898, au moment où la politique méliniste battait son plein, mes adversaires, avec le concours d'un homme éminent, M. Henry Sculfort, président du Conseil général, ont fait contre moi un gros effort. Ils ont versé l'argent à pleines mains ; ils ont pavé ma circonscription de pièces de cent sous, pendant que leur candidat, M. Walrand, maire de Maubeuge, appelait à son aide toute la réaction. Nous avons réussi à maintenir et même à augmenter notre chiffre de voix.

C'est à la suite de ces élections, un peu avant celles de 1910, qu'au Théâtre de Maubeuge, M. Sculfort, dans une réunion publique, A DÉCLARÉ QU'IL PRÉFÉRAIT FAIRE DEUX PAS EN AVANT QU'UN PAS EN ARRIÈRE ; après avoir annoncé qu'il voterait pour moi, il s'était retiré de la politique, faisant valoir son âge et son excès de fatigue.

On se souvient que, plus tard, on lui offrit le siège de sénateur, dont la succession vient d'être donnée à mon ancien collègue et ami de la Chambre des députés, M. Dron.

Aux élections législatives de 1902, de 1906, de 1910, ma majorité ne fit que s'accroître. En 1914, un fait nouveau se produisit. Alors qu'avec M. Sculfort, M. Walrand, mon adversaire de 1898, avait adhéré ouvertement à ma politique, aux derniers moment, pendant que j'étais aux prises dans une lutte de corps-à-corps avec le collectivisme, M. Walrand posa sa candidature.

J'avais été averti, depuis longtemps, que les gros capitalistes et les cléricaux cherchaient quelqu'un à m'opposer. La perspective de l'impôt sur le revenu les effrayait et ils étaient devenus les plus puissants actionnaires de quelques journaux à étiquette républicaine, dont la besogne était de me reprocher les mêmes votes dont ils félicitaient mes collègues et amis du Parlement !

Quoi qu'il en fût, malgré une campagne de calomnies et de mensonges, qui continue et dont je n'ai cure, parce que je connais le bon sens de nos braves populations du Nord, je réussis à distancer suffisamment mon concurrent de droite pour qu'il n'ait plus l'envie d'essayer un second tour.

Je comprends que les réactionnaires luttent ; avec eux, la situation est nette. Mais que dire de ces pseudo-républicains qui affectent la crainte du collectivisme, mais qui, avec les partis de droite, prennent entre deux feux le candidat anti-collectiviste ?

Telle fut la façon d'agir de mon adversaire au Sénat, M. Dehove, qui, aux dernières élections législatives, plus encore qu'il y a quatre ans, au scrutin de ballottage, combattit ouvertement mon collègue et ami Daniel-Vincent, avec toute la réaction et avec l'appui des journaux cléricaux, notamment de « la Croix » et de « la Dépêche ! »

Cependant, M. Dehove a été longtemps affilié à la rue de Valois ; il est encore vice-président de la « Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord ». Sa nouvelle attitude n'y a pas été discutée jusqu'ici, mais, dans une récente réunion, J'AI REÇU L'INVESTITURE DE CE PARTI.

Je crois avoir mis en lumière la physionomie de la candidature de M. Dehove : c'est celle d'un ancien républicain, devenu l'allié de la réaction.

En face de cette politique, quelle est la mienne ?

C'est nettement celle du Parti radical-socialiste, sans la moindre compromission à droite ; c'est celle de tous les conseillers généraux, de tous les conseillers d'arrondissement, de la plupart des conseillers municipaux, maires et adjoints de ma circonscription.

Un seul conseiller d'arrondissement, M. Derome, de Bavay, qui appartient, je crois, à l'« Alliance Démocratique » (parti Carnot), s'était présenté contre M. Lescut, aux dernières élections au Conseil général. M. Lescut, mon ami de toujours, qui lutte depuis longtemps avec le drapeau radical-socialiste, battit au premier tour de scrutin ses deux adversaires ligués contre lui, M. Derome et le parti clérical.

Dans quelles conditions fut préparée la succession de M. Maxime Lecomte ? — La réunion d'Aulnoye.

Le jour même des funérailles de l'honorable sénateur, comme disait le libellé de la première convocation de mes adversaires, quelques conseillers généraux pensèrent à lui choisir un successeur et se concertèrent à Bavay même. La ville de Bavay est située dans ma circonscription et, à Bavay, demeure M. Lescut, conseiller général, dont l'affabilité est proverbiale. Il fut totalement oublié. Les députés de l'arrondissement assistaient aux funérailles, on ne s'occupa nullement d'eux, et ce fut sous les auspices de M. Cantineau, que se trama le complot. L'excuse était que M. Cantineau passait pour le plus ancien conseiller général, mais on se garda bien de dire qu'en comparaison avec les dix années de M. Cantineau au Conseil général, mon collègue Pasqual en comptait plus de seize à la Chambre des députés, et que moi-même j'en étais arrivé à ma sixième législature.

Quoi qu'il en soit, on organisa à Avesnes une réunion privée, sous prétexte de faire valoir les droits de l'arrondissement d'Avesnes. On évita les trois députés républicains, retenus à Paris. Le but réel était de m'opposer un candidat agréable à la réaction, et nul doute que si, malgré les précautions prises, ma candidature eût été acclamée, on serait sorti de l'arrondissement pour en trouver un autre.

Mes amis, qui se trouvaient à cette première réunion, consentirent à se soumettre à un vote par correspondance de tous les délégués sénatoriaux de l'arrondissement, de façon à permettre à tous, riches ou pauvres, d'exprimer leur opinion. Mes adversaires s'y refusèrent et préparèrent la réunion d'Aulnoye.

On sait ce qu'elle fut : **après avoir déclaré qu'il voulait être choisi par l'arrondissement, M. Dehove n'osa y mettre sa candidature aux voix, et ses amis, malgré la protestation de mes partisans, refusèrent d'affronter le scrutin.** Ils donnèrent pour raison que j'avais posé définitivement ma candidature, que je ne pouvais revenir sur un engagement pris devant la Fédération radicale et radicale-socialiste, ET QU'IL ÉTAIT INUTILE DE VOTER.

Chose singulière, mais qui démontre bien l'état d'esprit de mes adversaires, **je fis au Congrès de Lille les mêmes déclarations qu'à Aulnoye ; mais à Lille ils abandonnèrent l'excuse et, pendant que les radicaux-socialistes quittaient la salle, les amis de M. Dehove, au nombre de 114, trouvèrent bon, cette fois, d'aller au scrutin !**

Ce que fut le Congrès de Lille. — Pour quelles raisons je ne pouvais m'y soumettre.

Les Congrès, pour qu'ils répondent au but à atteindre, doivent être organisés en toute impartialité. Depuis longtemps, je proteste contre les statuts démodés de ceux de Lille : ils datent des premiers temps de la République, au moment où on avait besoin de toutes les forces de gauche contre la réaction. Un congressiste était alors un républicain sur lequel on pouvait compter, et un réactionnaire n'aurait jamais été admis dans une assemblée faite de républicains. De chaque côté, on gardait ses distances. Aujourd'hui, nos adversaires pénètrent chez nous, pour surprendre la bonne foi de nos amis. Il y a plus de dix ans, à la suite de mon intervention, on prit l'engagement de modifier les statuts. Dans le Congrès qui aboutit à acclamer sans voter la candidature de Dron, on vit, dans la salle, des Walrand, des Cantineau et quantité d'autres républicains de même acabit qui, deux mois auparavant, marchaient la main dans la main avec la fine fleur de la réaction !

Dans les réunions préparables, destinées à choisir les délégués et que j'avais été chargé d'organiser avec les conseillers généraux, dans ma circonscription, nous avions promis et fait promettre de donner nos voix à Dron, dont le programme, aux élections législatives, avait été celui du Parti radical-socialiste.

Ce n'était pas à nous de protester.

Pour le Congrès du 15 juillet, les choses se passèrent plus mal encore que les autres fois. Les conditions de recrutement furent modifiées, mais uniquement au profit de l'élément réactionnaire. Les députés n'eurent plus à intervenir dans la préparation du Congrès, comme cela avait été décidé auparavant.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, presque toutes les cartes ont été distribuées sans réunion préparatoire. Il fallait montrer patte blanche pour les avoir.

Je n'avais plus la mission d'agir comme député ; néanmoins, en qualité de conseiller général, dans mon canton, je provoquai une réunion, avec l'aide du conseiller d'arrondissement, mon ami Guimbellot ; il n'y vint, comme pour l'élection de Dron, que des radicaux-socialistes. Malheureusement, pareilles réunions n'eurent pas lieu partout. Des protestations ont été formulées au début de la séance du Congrès de Lille, notamment par mes amis Pasqual et Debierre. M. le président n'a pu contester les faits, mais il a protesté de sa bonne foi, dont nous n'avions jamais douté.

On comprend que, dans de pareilles conditions, je ne pouvais me soumettre à ce Congrès. Je suis de ceux qui poursuivent une politique et qui aspirent à en voir la réalisation, sans compromission ni équivoque. Je ne me suis présenté au Congrès du 15 juillet que pour rendre hommage aux républicains qui s'y trouvaient. J'aurais voulu y faire valoir le caractère de ma candidature et y développer mon programme ; pendant que mes amis, sans se livrer à aucune manifestation, ont permis à mon concurrent, M. Dehove, de répéter, au milieu d'un grand silence, le programme que nous avions entendu déjà à Aulnoye, mes adversaires, malgré l'impartialité du président, n'ont cessé de l'interrompre, et je n'ai accompli que très difficilement une partie de ma tâche.

C'est pourquoi, malgré mes vingt années de vie parlementaire, n'ayant pas comme d'autres « ma presse », je suis obligé aujourd'hui d'entrer dans des détails et de vous imposer cette longue lecture je m'en excuse.

En acceptant d'être le candidat de la « Fédération radicale et radicale-socialiste » je n'avais pas le droit d'abandonner le drapeau qui m'était confié ; d'un autre côté, ne voulant être l'élu que des sincères républicains, j'ai prié M. le président de ne pas mettre ma candidature aux voix.

Mon Programme

Si je n'avais pas assisté à tant de palinodies politiques depuis que je suis au Parlement, je pourrais me croire dispensé de programme et dire que mon passé est le plus sûr garant de l'avenir. Mais je tiens à exposer en détail ce que je pense des points principaux qui sont la base du Parti radical-socialiste. Quand j'aurai nettement écrit et signé ce que je veux, j'aurai fait mon devoir de candidat et chacun pourra prendre ses responsabilités.

Je ne me présente pas comme l'homme d'une coterie ; je ne suis pas le candidat que de grands manitous du suffrage restreint sortent d'une boîte pour escamoter la volonté du corps électoral. C'est à lui seul, librement consulté, de commander ; c'est aux élus d'obéir.

Il y a deux mois que, pour la sixième fois, je suis sorti victorieux de l'élection législative, avec le même drapeau, et ce n'est pas avec 21 années consécutives de députation que mes opinions peuvent changer. J'ai toujours été fidèle à mes engagements, et je **mets mes adversaires au défi de me reprocher un seul vote qui n'y soit pas conforme.** Mon programme est le programme de Pau, qui a été accepté dans ses grandes lignes par le dernier Congrès du Parti radical et radical-socialiste, comme un programme minimum destiné à faire l'union de tous les sincères républicains.

La Défense laïque

L'Etat n'a pas à connaître les dogmes ; son enseignement doit être fait de vérités scientifiques, il doit être exclusivement laïque et rationnel ; il doit avoir pour but de dissiper les préjugés, en projetant la lumière dans les jeunes cerveaux. Le gouvernement républicain ne peut pas s'arrêter en chemin : il doit poursuivre sa route sans crainte, en évitant de malmener qui que ce soit et en protégeant efficacement ceux qui l'aident dans l'accomplissement de sa tâche.

Ce serait un crime de ne pas défendre résolument nos professeurs et nos instituteurs contre les attaques et les embûches de la réaction cléricale.

La question des Bourses d'Etude. — Unité d'enseignement

En attendant d'arriver à l'instruction gratuite à tous les degrés, je continuerai à demander, comme je l'ai fait à la Chambre des députés et au Conseil général : des bourses complètes et des indemnités de trousseau pour les enfants du peuple et des petits fonctionnaires ; des bourses fractionnées pour les enfants des petits commerçants, des petits cultivateurs, et dans le cas de familles nombreuses, lorsque l'effort des parents est nécessairement limité par de maigres ressources et de lourdes charges. En tout cas, les bourses doivent être accordées, non à la faveur, mais au seul mérite. Le concours doit être à la base de leur distribution.

La Nation a intérêt à peupler ses institutions universitaires de ses enfants les plus intelligents et souvent méconnus parce qu'ils sont pauvres. L'enseignement professionnel n'est pas assez répandu, et cependant il contribue à la prospérité d'un pays. Il doit être accordé gratuitement à tous ceux qui veulent en profiter. C'est ici que les bourses sont indispensables, car il s'agit toujours de parents obligés de se priver, de se sacrifier s'ils ont à cœur d'augmenter le bagage scientifique de leurs enfants. A tous nos jeunes gens, l'Etat devrait ouvrir les portes de ses écoles professionnelles, où ils auraient la faculté d'apprendre à devenir des citoyens utiles à eux-mêmes et aux autres.

Là où l'enseignement libre existe, il doit être prudemment surveillé ; il est indispensable d'exiger des professeurs les diplômes et les garanties de savoir-faire qui sont imposés aux professeurs de l'Etat ; il faut assurer à tous ceux qui veulent s'instruire des professeurs d'élite. L'idéal qui nous reste à réaliser est de grouper tous nos enfants dans l'Université nationale ; la Patrie a intérêt à ne pas les laisser séparés et divisés en deux camps opposés.

La Réforme électorale

Quoique étant partisan du scrutin uninominal et majoritaire, j'ai demandé depuis longtemps la suppression du scrutin d'arrondissement, tel qu'il existe, avant même qu'il ne soit question de la proportionnelle. J'ai été l'auteur d'une proposition de loi sur la proportionnée, presqu'en même temps que ma loi sur le secret et la sincérité des opérations électorales. Il est injuste de voir un député représenter quelques milliers d'habitants, à côté d'un autre qui en compte plus de cent mille. Le scrutin uninominal rapproche l'électeur de l'élu ; celui-ci ne peut se dérober ; il est directement responsable vis-à-vis du corps électoral, et il a des comptes à rendre. Je reconnais que la proportionnelle libérera l'élu ; il n'aura plus à s'occuper de questions personnelles ; il donnera plus de temps à son mandat. J'avais pris l'habitude, que j'ai suivie depuis plus de 21 ans, de consacrer deux jours par semaine à mes électeurs. Mon âge et mon désir d'avoir à m'absenter le moins possible de la Chambre des députés, m'ont obligé à prévenir mes concitoyens, au début de la dernière campagne électorale, que je cesserais ces voyages hebdomadaires dans ma circonscription, où je continuerai à séjourner pendant la plus grande partie des vacances parlementaires. J'ai, en outre, déclaré que, si je votais une première fois, à la rentrée des Chambres, pour le scrutin uninominal, JE ME SOUMETTRAIS A UNE PROPORTIONNELLE FAITE PAR LES REPUBLICAINS, si la consultation électorale renvoyait à la Chambre une majorité de proportionnalistes. Or, cette majorité existe, le scrutin l'a prouvé. La PROMESSE QUE J'AI FAITE, JE LA TIENDRAI, si vous m'envoyez au Sénat, comme je l'aurais tenue à la Chambre des députés.

L'avantage de la proportionnelle sera de permettre à chaque parti de poursuivre la réalisation de son programme, sans compromission avec les partis voisins ; les élus seront responsables vis-à-vis de leur groupement, et, alors peut-être, verrons-nous moins les candidats faire des promesses pendant la période électorale, avec l'arrière-pensée de les oublier après les élections.

La Revision de la Constitution

La Constitution de 1875 a été élaborée par une Chambre monarchique ; le rapporteur a été M. Antonin Lefebvre-Pontalis, ancien député réactionnaire d'Avesnes ; elle a été, en quelque sorte, préparée comme le lit qui devait servir à un revenant orléaniste.

Le Sénat, tel qu'il existe, devrait disparaître, ainsi que certains rouages administratifs, qui n'ont plus leur raison d'être par ce temps d'électricité.

La République doit être le GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE ; or, actuellement, nos ministres sont obligés, pour le même objet, de parler d'une façon différente, selon qu'ils se présentent à l'une ou à l'autre Assemblée, parce qu'elles sont d'origine, de tendance et d'intérêt opposés. Les réformes sociales dont nous voulons doter le Peuple, ne peuvent être fécondes ; elles sont élaborées par la Chambre, puis déformées au Sénat ; lorsqu'elles sont votées hâtivement, comme la plupart du temps, à la fin d'une législature, à la veille de la séparation des Chambres, elles n'atteignent pas le but pour lequel elles sont proposées et, lorsqu'elles sont promulguées, elles ne satisfont plus le Peuple, qui les a très longtemps attendues.

Mes électeurs votent, depuis plus de 20 ans, l'impôt progressif sur le revenu, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et des impôts indirects, qui pèsent injustement sur les épaules des petits. On n'a pas supprimé les impôts injustes, mais on vient de voter l'impôt sur le revenu, qui est devenu un impôt de superposition, au lieu d'être un impôt de remplacement, comme nous étions en droit de l'espérer. C'est au moment où le peuple s'énerve d'attendre la réalisation des promesses faites, qu'on procède par demi-mesures, en créant des impôts nouveaux, sans faire disparaître les anciens.

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes, la loi sur les accidents de travail, celles des femmes en couches et des familles nombreuses, etc..., sont émaillées d'injustices, qui soulèvent des critiques justifiées et font oublier le bon côté de ces lois.

Les sénateurs, nommés pour 9 ans par des Conseils municipaux dont la durée est de 4 ans, n'ont plus devant eux un électeur qui soit légitimement en droit de leur demander un compte-rendu de leur mandat.

Il n'y a plus de responsabilité, tandis que les députés sont toujours dans le cas d'être appelés devant leurs électeurs.

Deux Chambres, fonctionnant dans ces conditions, ne peuvent que fausser le régime républicain, et le désaccord qui les séparerait, si le Sénat résistait, peut amener le soulèvement populaire.

LA CONSTITUTION MONARCHIQUE DE 1875 EST DEVENUE CADUQUE ; IL FAUT LA RAJEUNIR.

La Démocratie a besoin d'un régime nouveau, simple, qui lui permette d'accomplir ses volontés ; en continuant à s'y opposer ou en y obéissant trop tard, le gouvernement prépare des tempêtes de mécontentement.

Les adversaires de la République demandent également la révision de la Constitution, mais ils la réclament comme un acheminement vers l'autocratie et le rétablissement du régime personnel.

Quant à nous, NOUS VOULONS LA VOIR SORTIR D'UN COMMUN ACCORD ENTRE TOUS LES REPUBLICAINS, et c'est en peuplant les deux Assemblées de démocrates révisionnistes, qu'on évitera les courants dangereux.

C'est le seul moyen légal d'aboutir, puisque la Constitution n'a prévu la révision que par le consentement et la réunion des deux Chambres.

Les Finances de la République. — Impôt sur le revenu et le capital. — Les monopoles. — Développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Les dépenses de la France ont grossi démesurément ; nous avons eu un premier emprunt, déjà on parle de le faire suivre d'autres, et notre Dette va encore augmenter.

Ces formidables accroissements de dépenses ont surtout été absorbés par le budget de la Guerre. La France, à cause de sa double politique coloniale et continentale, a la plus forte charge militaire de tous les pays du monde.

L'expédition du Maroc, l'application fébrile de la loi de 3 ans et la construction précipitée de nouvelles casernes, pendant qu'on négligeait les fortifications, ont vidé les caisses du Trésor. Il ne semble pas que l'impôt sur le revenu et sur le capital, même en escomptant les grosses successions, puisse suffire à combler le déficit.

Il faut, cependant, RENONCER AUX IMPOTS INDIRECTS, ils sont injustes et, du reste, on a promis la suppression de ceux qui existent.

L'impôt sur le superflu ne peut pas être évité, l'inquiétante déclaration contrôlée n'émeut plus personne. Est-ce que les agents du fisc n'ont pas toujours existé ?

On a pris moins de précautions pour le secret des familles, quand il s'est agi des malheureux et d'allouer une maigre allocation à un vieillard ou à un infirme, et, cependant, le foyer des ouvriers et des petits est tout aussi respectable que celui des riches.

L'impôt sur le revenu devra nécessairement jouer, mais il est à craindre que, pour retrouver leurs débours, les capitalistes fassent monter le prix des matières premières et, surtout, des loyers, augmentant ainsi le coût de la vie, déjà si chère.

A côté des ressources à trouver, il y aura lieu de FAIRE DES ECONOMIES, DE DIMINUER LES GROS TRAITEMENTS ET DE SUPPRIMER LES SINECURES.

Une Commission de contrôle devrait siéger en permanence ; elle aurait à s'occuper. Il est temps d'ABOLIR LE PRIVILEGE DES BOUILLEURS DE CRU et de permettre aux consommateurs d'user l'alcool inoffensif (quelquefois nécessaire comme aliment d'épargne), en créant le monopole de la rectification.

La découverte de nouvelles richesses minières devrait amener l'Etat à les exploiter ; de pareilles dépenses seraient productives, et les bénéfices compteraient dans la balance.

On a parlé d'engager de nouvelles conversations avec les Compagnies de chemins de fer, au sujet des Conventions dites « scélérates ». Je comprendrais des conversations avec les compagnies, si elles avaient pour but de les faire fléchir et de les amener à montrer plus d'humanité envers ces malheureux cheminots révoqués, qui ont déjà payé, par de longs mois de misère, un moment d'égarement.

Dans quelques années, les Conventions nous rendront les voies ferrées ; il serait malhabile, a-t-on fait remarquer à la tribune de la Chambre, de « vendre son blé en herbe » et, pour quelques millions, de prolonger des Conventions, surtout profitables aux gros actionnaires.

Il y a d'autres monopoles à créer : dans certains pays, les assurances ont été reprises par l'Etat.

La situation est critique, car les réformes promises doivent être réalisées. Les engagements pris envers les petits fonctionnaires doivent être tenus, et une nation qui ne veut pas courir à sa perte, doit nécessairement équilibrer son budget.

La France doit assurer sa prospérité et faire valoir ses richesses naturelles, en augmentant ses moyens de transports et de circulation, et en développant, de toutes façons, son commerce, son industrie et son agriculture. Il faut faciliter l'existence de la petite propriété et rendre possible son accès au plus grand nombre, en la dégrevant et en diminuant les frais de mutation des biens immobiliers, quand ils ne sont pas importants.

La grande agriculture diminue le prix de la main-d'œuvre, mais le petit agriculteur, qui travaille et peine, est aussi une source de vie pour un pays. Le petit commerçant et le petit industriel ont leur raison d'être ; ils ont droit, comme le modeste cultivateur, à la protection des pouvoirs publics, surtout contre la spéculation et l'accaparement.

Réformes judiciaires

Il est souvent trop coûteux de se faire rendre justice. Tout le monde ne peut aborder les tribunaux, qui servent de moyens de menaces aux riches, coupables ou non, qui inquiètent les petits, en les traduisant devant la Justice, dont les frais de procédure sont écrasants, même lorsqu'on obtient gain de cause.

L'assistance judiciaire est accordée de droit par la loi de 1896 aux victimes d'accidents de travail. Si une blessure, qui ne fait de doute pour personne — dans le cas d'amputation d'un doigt, par exemple, — n'est pas suffisante aux yeux des juges, non seulement elle n'entraîne pour l'ouvrier aucune indemnité, mais l'oblige, malgré l'assistance judiciaire, à payer une grande partie des frais du procès.

La loi sur l'assistance judiciaire doit être modifiée. La Justice devrait être gratuite ; trop souvent, elle rappelle la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Il serait désirable de voir fonctionner le jury à tous les degrés. Les membres du jury auraient à se prononcer par vote secret. Le rôle des juges consisterait surtout à exposer la question, afin qu'il soit permis d'y répondre simplement.

Réformes administratives

Je crois qu'il faut laisser aux Départements et aux communes la plus grande somme d'indépendance possible. Il y a quelques années, avec mon ancien collègue, aujourd'hui sénateur du Var, mon excellent ami, M. Louis Martin, nous avons déposé une proposition de loi de décentralisation.

Je ne verrais aucun inconvénient à ce que certaines questions soient tranchées dans les communes par le referendum.

Dans une République, les ministres doivent rester responsables devant les Chambres. Ce droit de souveraineté des Chambres est intangible.

Il serait dangereux de mettre nos gouvernants à l'abri d'interpellations, et de leur assurer une existence envers et contre les Chambres.

Je comprends, cependant que les trois grands portefeuilles de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, ne soient attribués qu'à des personnalités dont la compétence serait au-dessus de toute discussion, et ces détenteurs ne seraient touchés par la crise ministérielle, que lorsqu'ils seraient expressément mis en cause. Mais il est nécessaire de les maintenir sous la surveillance de la Nation ou de ses représentants.

Défense nationale

Un pays comme la France doit avoir pour première préoccupation de se mettre à l'abri de l'agression, et il faut savoir supporter les surcrotts de charge, quand il s'agit de la défense nationale.

Aussi, est-il pénible d'apprendre que notre argent eût pu être employé plus utilement, comme vient de le révéler M. le sénateur Humbert. Si, comme l'affirment certains généraux, on pouvait faire mieux avec le service de 2 ans qu'avec le service de 3 ans, on aurait recueilli, pour premier avantage, de laisser 250.000 travailleurs en plus au commerce, à l'industrie et à l'agriculture.

Si l'on démontrait que le service de 3 ans est indispensable pour assurer la défense du pays, il serait criminel de ne pas l'appliquer. Mon avis est que, pour nous défendre contre l'Allemagne, le service de 3 ans ne nous donne pas un homme de plus, au contraire.

La proportion d'incorporés avec la loi de 1905 a atteint jusque 85 % du contingent, c'est-à-dire qu'elle est arrivée aux plus extrêmes limites. D'un autre côté, la statistique a établi que la proportion des décès monte pendant la troisième année de service, de sorte qu'en cas de levée en masse, avec moins de soldats à l'incorporation et plus de décès, nous aurions nécessairement un chiffre total de combattants moins élevé qu'avec la loi de 1905.

Le service de 3 ans, s'il avait pour but de répondre à l'augmentation de l'armée allemande, serait la politique du moindre effort, et on comprend qu'elle ne peut être une garantie suffisante, puisqu'il serait toujours permis à notre ennemie, avec ses 65 millions d'habitants, contre nos 40 millions, de porter également la durée de son service militaire à 3 ans, et d'avoir, du même coup, un plus grand nombre de soldats que nous-mêmes.

EST-CE À DIRE QU'IL N'Y A RIEN À FAIRE ? Il serait insensé de tenir un pareil langage. Le problème consiste à avoir, pour nous défendre, des soldats exercés et le plus grand nombre possible, c'est-à-dire qu'il y a lieu de SUPPRIMER LES EMBUSQUÉS, DE REMPLACER LA MAIN-D'ŒUVRE MILITAIRE PAR LA MAIN-D'ŒUVRE CIVILE ET, POUR NOUS ASSURER UNE BONNE CAVALERIE, DE CRÉER DES ECOLES DE DRESSAGE.

Il faut, en outre, DEVELOPPER LES SOCIÉTÉS DE TIR ET DE PRÉPARATION MILITAIRE, MULTIPLIER LES CAMPS D'INSTRUCTION, ASSURER UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESERVES.

Il est indispensable, comme l'a prouvé M. le sénateur Humbert, DE COMPLETER NOTRE ARMEMENT, NOTRE SYSTÈME DE FORTIFICATIONS, TOUT NOTRE MATERIEL DE GUERRE.

Nous manquons de canons, de munitions, voire même de chaussures. Notre télégraphie sans fil laisse à désirer. Depuis longtemps, on s'élève contre la politique de conquête : NOUS AVONS ACTUELLEMENT AU MAROC PRES DE CENT MILLE SOLDATS, les engagements ne surgissent plus, c'est le sort qui désigne ceux qui vont exposer leur vie, sans profit pour la Nation.

Déjà, des droits protecteurs frappent les produits que sortent du Maroc. A l'heure actuelle, il n'y a pas encore un plan de campagne déterminé ; c'est une série de combats, une « tache d'huile », selon l'expression du général en chef. A une politique de conquête, il eût été préférable de substituer une politique de pénétration pacifique, surtout dans un pays où les autres nations peuvent revendiquer les mêmes droits économiques que la France.

Il est insensé, en présence du danger allemand, d'immobiliser dans les plaines du Maroc 100.000 soldats, qui nous seraient si nécessaires en cas d'invasion.

Il y a assez longtemps que le peuple subit les d'une politique d'aventures coloniales. Nos gouvernants n'osent l'avouer, mais cette politique est la véritable raison de la loi de 3 ans.

La loi de 1905, avec les réformes que j'ai indiquées plus haut, serait la vraie loi de défense nationale.

MES CHERS CONCITOYENS,

Je vous prie à nouveau de m'excuser de ce long exposé. J'ai voulu vous parler clairement et nettement, ne rien laisser dans l'ombre. Ma politique est une politique d'union républicaine, dans le sens le plus complet du mot.

Je suis radical-socialiste. Ce titre ne peut plus effrayer personne, puisqu'il est devenu celui de l'opinion moyenne du pays.

En effet, depuis le classement des députés à la Chambre, le secteur des radicaux-socialistes occupe le centre-gauche ; à droite de l'axe, ce sont les députés de la « Fédération des Gauches », de « l'Alliance démocratique », de « l'Action libérale », etc...

Cette constatation a son importance, puisque, dans quelques mois, vous aurez à nommer les sénateurs pour 9 ans ; si vous les choisissez à droite, dans un pays de progrès, ils seront de moins en moins en harmonie avec le reste de la Nation, et l'union des deux Chambres sera brisée à jamais.

Vous avez, mes chers concitoyens, À VOUS PRONONCER ENTRE DEUX POLITIQUES :

L'une est faite d'une coalition du parti réactionnaire avec des pseudo-républicains ; c'est la pire des politiques, elle est faite d'équivoque et ne saurait aboutir qu'à l'impuissance ; c'est celle de M. Dehove, c'est celle qu'il a suivie ouvertement aux dernières élections législatives, en prétendant et en soutenant partout le candidat de la *Croix* et de la *Dépêche*. M. Dehove n'avait même pas l'excuse de combattre le collectivisme, qui avait son candidat : la « Sainte-Alliance » avait été conclue contre mon collègue, M. Daniel-Vincent, candidat de la République démocratique.

A cette politique tortueuse, j'oppose la mienne ; je l'ai toujours suivie au Conseil municipal, au Conseil général et à la Chambre des députés depuis plus de 20 ans ; ELLE SE RATTACHE À LA VRAIE TRADITION DEMOCRATIQUE ; ELLE A POUR BUT DE GROUPER TOUS LES SINCÈRES REPUBLICAINS, EN DEHORS DE LA REACTION, POUR UNE ŒUVRE DE DEFENSE LAIQUE ET D'ACTION SOCIALE.

Cette politique est celle qui a triomphé aux dernières élections législatives et que je serai heureux de représenter au Sénat, si telle est votre volonté.

Vive la République laïque, démocratique et sociale !

Docteur Paul DEFONTAINE,
Député, Conseiller général,
Candidat radical-socialiste.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

DU 28 JUILLET 1914

BOURSE DE PARIS

FONDS D'ETAT

Français

	C. préc.	C. jour
3 % Comptant	74 75	75 ..
3 % Terme	78 10	77 25
Amort. au Comptant	84 25	84 ..
Amort. Terme		
Tunisienne 3 %	402 ..	..
Tonkin 2 ½	..	..
3 ½ Madagascar	..	72
3 % Madagascar	85 40	..
3 % 1902 Algérie	..	..
3 ½ Indo-Chine	429 ..	..
3 % Indo-Chine	..	..

Rentes Etrangères

Argentine 1900	83 ..	..
Brésil (Fundung)	99 05	..
Bulgarie 1902	479 ..	..
Chine 5 % 1898	..	436
Congo Lots	96 50	95
Egypte Unif.	..	..
Egypte (priv.)	85 40	..
Espagne (Extér.)	93 20	92 50
Italien	99 ..	..
Mexicain 5 %	62 00	..
Portugais 1re	197 ..	190
Portugais Tabacs	..	..
Roumanie 1890	83 40	..
Russe 1901	..	..
Russe 1906	..	..
Russe 3 ½	..	..
Noblesse	..	..
Russe int.	93 15	..
Russe 1906	93 ..	..
Russe 1909	465 ..	456
Serbe 5 %	..	..
Suède	..	..
Dette Unif.	77 40	76
Ottom. (Douanes)	..	..
Ottomanes 3 %	..	469

Emprunts des Villes

Paris 1865	540 ..	533
— 1871	383 ..	..
— 1871 (quarts)	102 ..	..
— 1876	..	..
— 1878	510 ..	..
— 1892	..	..
— 1892 (quarts)	..	..
— 1894-96	..	..
— 1898	..	..
— 1906 (quarts)	98 ..	..
Métro 2 % T. P.	332 ..	325
Marseille 77 3 %	..	..

Etablissements de Crédit

Banque de France	4141 ..	4100
Banque de Paris	1131 ..	1110
Compt. d'Escompte	923 ..	910
Crédit Foncier	849 ..	..
Communales 1879	445 ..	..
Foncières 1879	..	..
Communales 1880	..	..
Foncières 1892	490 ..	..
Foncières 1895	..	..
Foncières 1895 ½	48 25	48 ..
Communales 1891	341 ..	..
Communales 1892	333 ..	..
Foncières 1908	402 50	..
Communales 1899	252 ..	..
Communales 1900	418 ..	..
Foncières 1904	..	25
Foncières 1905	297 ..	..
Bons 1887	347 ..	..
Crédit Lyonnais	1440 ..	1405
Société Générale	470 ..	..
Banque d'Algérie	..	..
Banque Indo-Chine	..	..
Crédit Mobilier	..	..
Banque Ottomane	540 ..	540
Banque Mexicaine	565 ..	571
Foncier d'Autriche	..	..

Chemins de Fer et Transports Français

ACTIONS

Est	595 ..	585
Est (Jouissance)	1130 ..	1105
Nord	1070 ..	..
Midi	638 ..	615

| | C. préc. | C. jour